

## AVIS AU PUBLIC

Travaux de construction de la canalisation de transport de gaz naturel dite "Artère du Santerre" entre  
Ressons-sur-Matz (60) et Chilly (80)

Communes de Boulogne-la-Grasse, Conchy-les-Pots, Cuvilly, Orvillers-Sorel et Ressons-sur-Matz

Maître d'ouvrage : GRTgaz

Enquête parcellaire

Le public est informé que par arrêté préfectoral du 3 août 2015 est prescrite, sur le territoire des communes de Boulogne-la-Grasse, Conchy-les-Pots, Cuvilly, Orvillers-Sorel et Ressons-sur-Matz, du mercredi 16 septembre 2015 au jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2015 inclus, une enquête parcellaire pour établir les servitudes légales en vue de la construction de la canalisation de transport de gaz naturel dite "Artère du Santerre" entre Ressons-sur-Matz (60) et Chilly (80).

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la société GRTgaz.

M. Michel MARSEILLE est désigné en qualité de commissaire-enquêteur et siègera aux lieux, jours et heures suivants :

- mairie de Orvillers-Sorel : le mercredi 16 septembre 2015 de 10 H à 12 H
- mairie de Conchy-les-Pots : le samedi 19 septembre 2015 de 10 H à 12 H
- mairie de Boulogne-la-Grasse : le mardi 22 septembre 2015 de 16 H à 18 H
- mairie de Cuvilly : le vendredi 25 septembre 2015 de 16 H à 18 H
- mairie de Ressons-sur-Matz : jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2015 de 15 H à 17 H.

Les pièces du dossier seront déposées dans les mairies susvisées et mises à la disposition du public afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance pendant 16 jours consécutifs, du mercredi 16 septembre au jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2015 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat des mairies.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie pour être annexées au registre.

A l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les 5 mairies des communes concernées, ainsi qu'à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme - pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le préfet  
et par délégation,  
le directeur par intérim



Sandrine GIRAULT